



GUIDE D'ACCUEIL



CENTRE NATIONAL
DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE
ET DE RÉADAPTATION

Établissement Public

BIENVENUE AU CENTRE NATIONAL DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE ET DE RÉADAPTATION

La Direction de l'établissement et toutes nos équipes vous remercient de votre confiance et s'associent pour vous donner des soins de qualité et de bonnes conditions de séjour.

Ce livret est un document pratique, nous souhaitons qu'il vous aide à bien vivre votre séjour au Centre National de Rééducation Fonctionnelle et de Réadaptation (CNRFR), dit Rehazenter.

Il contient des informations utiles au bon déroulement de votre séjour. Si un point ne vous semble pas clair, n'hésitez pas à poser vos questions directement dans le service où vous séjournez.

Nous vous assurons de notre engagement au service de votre santé.

La Direction

SOMMAIRE

Préparer votre séjour	04
Votre rééducation	08
Votre santé	10
Vos droits et devoirs	12
Vie pratique	14
Votre information	18
Sécurité et Environnement	19
Préparer votre sortie	20
Votre satisfaction	21
Plan et circulation	Voir fiches

PRÉPARER VOTRE SÉJOUR

L'ACCUEIL

Quand ?

Dans la semaine qui précède votre hospitalisation ou votre prise en charge, ou encore le jour de votre entrée au CNRFR.

Où ?

Présentez-vous au bureau Admissions / Gestion Patients au rez-de-chaussée au milieu du bâtiment, le personnel créera votre dossier administratif, vous indiquera les démarches à effectuer selon votre type de prise en charge et vous donnera également votre planning de thérapies.

Comment ?

Muni des documents suivants :

- *Carte d'identité ou Passeport*
- *Carte d'affiliation à la CNS (Caisse Nationale de Santé)*
- *Carte médico-chirurgicale, Prestaplus ou carte de toute autre caisse complémentaire*
- *Lettre du médecin qui vous envoie*

Pour arriver l'esprit plus libre le jour de votre entrée au CNRFR, sachez que vous pouvez réaliser toutes les formalités administratives à l'avance.

- *Adresse et numéro de téléphone d'une personne de contact et / ou de confiance*
- *Avec une personne de votre entourage direct, ainsi qu'une petite somme d'argent pour louer contre caution un badge, une ligne de téléphone et l'accès TV.*

Vous résidez à l'étranger ?

Si vous êtes assuré dans un pays européen, munissez-vous du formulaire S2 fourni par votre caisse de maladie du pays d'origine. Si vous êtes assuré hors communauté européenne, les prestations vous seront facturées.



QUE FAUT-IL APPORTER ?

Documents médicaux

Tous les documents médicaux utiles : la liste de vos médicaments, votre carnet de santé, les résultats d'examens récents, etc.

Le linge et la toilette

- *Prévoyez des tenues confortables et des tenues de sports adaptées aux soins qui vont vous être donnés.*
- *Pensez aussi à des chaussures adaptées à vos besoins (éventuellement des pantoufles) et une paire de chaussures de sport grand confort, prévoyez une taille au-dessus avec scratchs pour votre rééducation.*
- *Apportez votre linge de toilette (serviettes, gants de toilette...).*
- *Pensez à votre nécessaire de toilette : brosses à dents et à cheveux, dentifrice, shampoing... et savon liquide.*
- *Et une tenue de natation si l'hydrothérapie vous est prescrite.*

Attention ! Si vous utilisez une canne, un appareil auditif, un appareil dentaire, des lunettes, apportez les avec vous.

QUE DEVRAIS-JE RÉGLER ?

Frais de séjour

Le séjour des patients hospitalisés (article 142 des statuts de la CNS)

- *Pour les affiliés CNS : entièrement pris en charge. Seule une participation de 20,42 euros (indice 756,27) pour chaque journée d'hospitalisation entamée jusqu'à concurrence d'un maximum de 30 jours par année est à charge du patient. Les accidentés du travail et les enfants de moins de 18 ans accomplis sont exemptés de cette participation.*
- *Pour les affiliés RCAM, VAN BREDA et BEI : totalement pris en charge après demande et accord préalable.*
- *Pour les affiliés à une caisse étrangère : demander à leur caisse d'assurance maladie une attestation S2 (équivalent de l'ancien formulaire E112) pour la prise en charge des soins. Seule la participation de 20,42 euros par jour sera facturée (conditions ci-dessus).*
- *Les autres patients recevront directement une facture à régler.*

Le séjour des patients ambulatoires (article 84 des statuts de la CNS) :

- *Pour les affiliés CNS: entièrement pris en charge. Seule une participation de 10,41 euros (indice 756,27) pour chaque journée entière de traitement ambulatoire est à charge du patient. Les accidentés du travail et les enfants de moins de 18 ans accomplis sont exemptés de cette participation.*
- *Les patients non affiliés à la CNS recevront une facture.*

Les frais liés aux demandes particulières font l'objet d'un supplément comme le lit pour l'accompagnant (sauf pour l'accompagnement d'un enfant de moins de 14 ans), les extras au restaurant, les consommations prises à la cafétéria et les achats au kiosque.

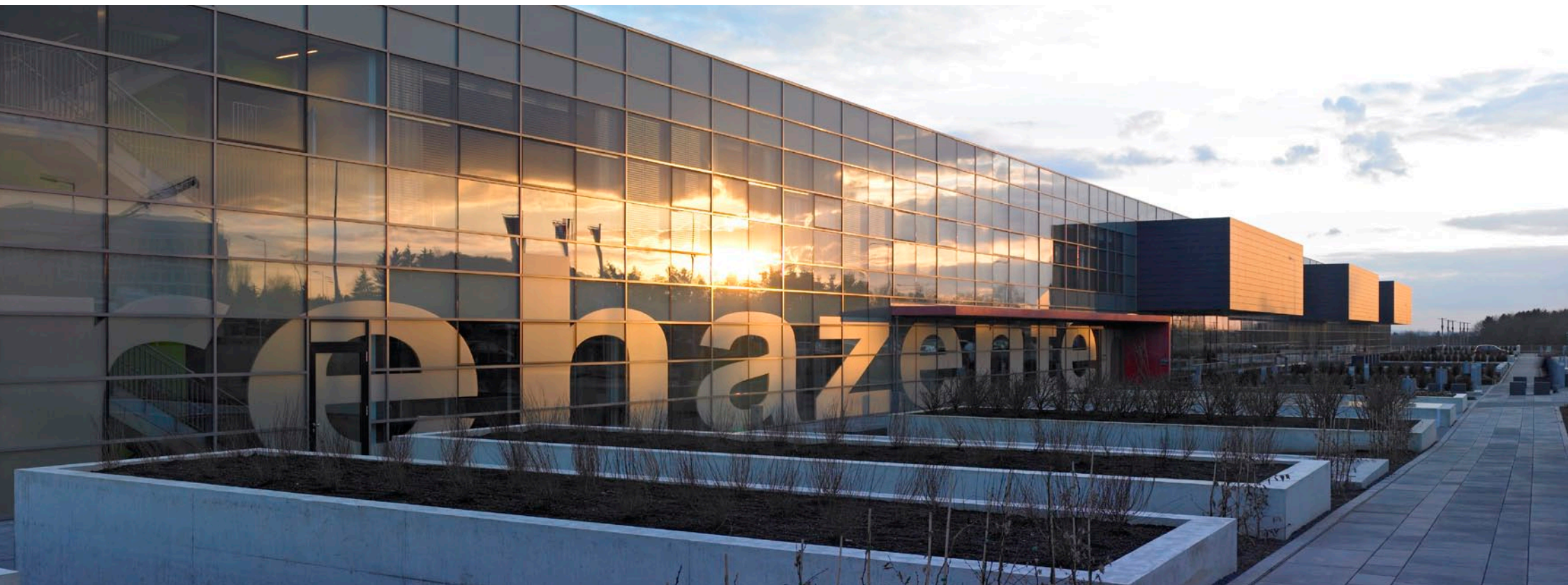
Pour toute autre question ou demande sur votre prise en charge financière n'hésitez pas à contacter le bureau Admissions / Gestion Patients.

Information ! En cas de difficultés administratives, financières ou familiales, le service social du CNRFR peut vous aider. Assistance sociale
Tel : 2698 – 5011 / 5012 / 5013 / 5014

Transports en série

Les transports en série en ambulance ou en taxi sont pris en charge pour un maximum de 20 journées de traitements sur prescription médicale.

Attention ! Les patients en traitement par demi-journée ne bénéficient pas de la prise en charge de leur repas par la CNS.



VOTRE RÉÉDUCATION

L'ÉQUIPE DE RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE ET DE RÉADAPTATION

Chaque membre du personnel est reconnaissable par son nom et sa fonction visibles sur son badge.

→ *Médecins spécialistes en médecine physique et de réadaptation à orientation Neurologique*

→ *Médecins spécialistes en médecine physique et de réadaptation à orientation Traumatologique et Orthopédique*

→ *Kinésithérapeutes*

→ *Psychomotriciens*

→ *Ergothérapeutes*

→ *Maîtres instructeurs de natation*

→ *Thérapeutes sportifs*

→ *Orthophonistes*

→ *Orthoptiste*

→ *Psychologues et neuropsychologues*

→ *Art et musico thérapeute*

→ *Assistants sociaux*

→ *Infirmiers*

→ *Aides soignants*

→ *Transporteurs patients*

→ *Diététicien*

→ *Infirmier hygiéniste*

VOTRE THÉRAPIE

Activités hospitalières

Selon votre prescription médicale vous bénéficierez des structures spécifiques de rééducation du CNRFR décrites dans la brochure de présentation du CNRFR disponible à l'accueil principal, au bureau Admissions/Gestion Patients ou sur le site web (www.rehazenter.lu) consultable en Français, Allemand, Portugais et Anglais.

Activités extra hospitalières

Les infrastructures du CNRFR sont conformes aux normes et règlements sportifs. Elles permettent des activités adéquates aux personnes non valides et permettent l'organisation de compétitions nationales et internationales.

Ces infrastructures sont ouvertes aux associations à vocation sportive pour personnes valides ou non.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à consulter notre site internet sur les diverses manifestations sportives ou associatives, ou encore à questionner directement les membres du personnel du CNRFR.

PLANIFICATION DE VOTRE THÉRAPIE

Le bureau de planification organise vos différentes activités prescrites au sein du CNRFR conjointement avec les équipes médicales et thérapeutiques. Votre planning de rééducation vous sera remis lors de votre entrée en ambulatoire et dès votre admission en hospitalisation par le bureau Admissions/Gestion Patients au rez-de-chaussée.

Par la suite, si des modifications ont été apportées à votre planning, vous pourrez retirer un nouveau planning au bureau de planification des thérapies qui se trouve au niveau du plateau technique.



VOTRE SANTÉ



À qui poser les questions relatives à votre santé?

Il est parfaitement normal d'être soucieux de sa santé et de demander des explications! N'hésitez pas à poser vos questions.

Douleur

La prise en charge rééducative s'accompagne fréquemment de douleurs. N'hésitez pas à en parler avec votre médecin rééducateur. Avec l'aide des différents thérapeutes il s'efforcera d'en réduire l'intensité pour favoriser la poursuite du programme de rééducation.

La coordination de la prise en charge des douleurs reste assurée par votre médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation.

Le Groupe Action Douleur (G.A.D.) est constitué de représentants des différentes professions intervenant auprès des patients pris en charge au Rehazenter.

Pour tout renseignement, contactez le secrétariat au : 2698 4107 ou 4108.

Écoute et soutien psychologique : *Les événements qui vous ont amené au CNRRF peuvent vous avoir déstabilisé ou fragilisé du fait de leur nouveauté, de leur durée, de leur gravité. Vous, ou vos proches, pouvez demander à rencontrer un(e) psychologue pour en parler.*

INFECTIONS NOSOCOMIALES

L'infection nosocomiale est une infection associée aux soins, au cours ou au décours, d'une prise en charge d'un patient en filière de soins.

Quelles sont les causes ?

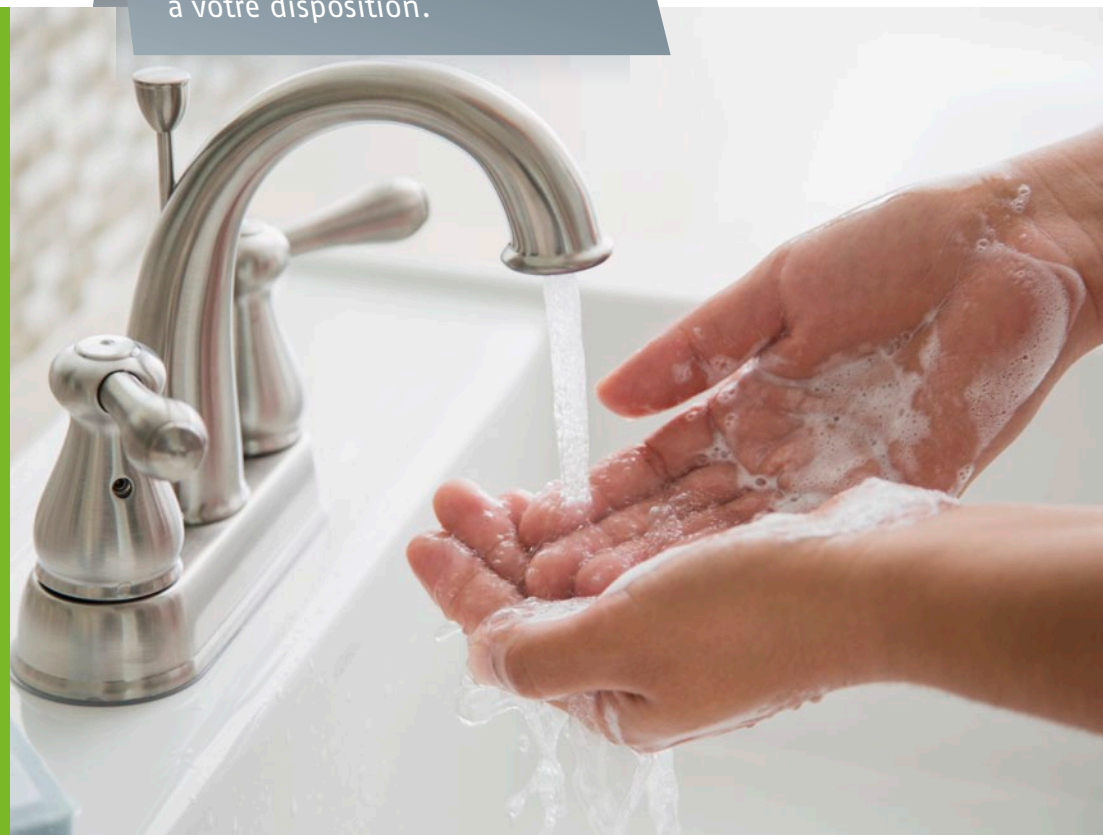
Le Centre n'est pas un milieu stérile, pas plus que les patients qui y séjournent. Les patients peuvent s'infecter après des soins médicaux à partir de leurs propres bactéries dont ils étaient déjà porteurs avant l'hospitalisation.

Comment les éviter ?

Si les infections nosocomiales ne peuvent pas être totalement évitées, il est en revanche possible d'en limiter la fréquence et l'extension en respectant quelques règles simples :

- *le lavage minutieux ou la désinfection des mains pour tous : personnel, patients et visiteurs,*
- *le port de gants, de masques et de blouses lors de certaines situations à risque,*
- *la surveillance régulière de la qualité de l'air et de l'eau.*

N'hésitez pas à utiliser les savons et solutions hydro-alcooliques à votre disposition.



VOS DROITS ET DEVOIRS

EXTRAITS DE LA LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS

«Le patient a un droit d'accès à son dossier individuel qu'il exerce en personne ou par l'intermédiaire d'un médecin qu'il désigne, attaché ou non audit établissement hospitalier. L'hôpital est tenu de remettre au patient ou à ce médecin sous forme de copies les pièces figurant obligatoirement au dossier. Ceux-ci peuvent de même consulter le dossier sur place.

Tout patient a accès aux soins préventifs, curatifs ou palliatifs que requiert son état de santé, conformes aux données acquises par la science et à la déontologie.

Les soins doivent être organisés de façon à garantir leur continuité en toutes circonstances.

Tout patient a droit à la protection de sa vie privée: à la confidentialité, à la dignité et au respect de ses convictions religieuses et philosophiques.

Sauf le cas d'urgence, le patient a le libre choix de l'hôpital ainsi que du médecin parmi ceux admis à exercer à l'hôpital.

Lors de son admission à l'hôpital ou à l'établissement hospitalier spécialisé, ainsi que pendant son séjour hospitalier le patient a, en vue de son consentement éclairé, droit à une information adéquate sur son état de santé ainsi que sur les traitements proposés. Il incombe au médecin traitant d'en informer le patient. Ces informations peuvent être complétées par les autres prestataires de soins dans le respect des règles déontologiques applicables.

Le patient a le droit de refuser ou d'accepter toute intervention diagnostique ou thérapeutique, sans préjudice des dispositions de l'article 7, alinéas 2 et 3, de la loi du 10 août 1992 relatif à la protection de la jeunesse. En tout état de cause il a droit à une prise en charge visant à soulager sa douleur et sa souffrance.

Tous les patients d'un même hôpital ou établissement hospitalier spécialisé ont droit à la même qualité de soins. Ils ont, pour autant que leur état de santé le requiert, un droit égal d'accès à tous les moyens et équipements thérapeutiques ou de diagnostic dont dispose l'hôpital ou l'établissement spécialisé, sans préjudice des priorités dues au degré d'urgence de la prestation.

Dans chaque hôpital ou établissement hospitalier spécialisé le règlement d'ordre intérieur contient les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des patients et des visiteurs. Il précise notamment les heures et modalités de visite auprès des patients.

En cas d'affection incurable et terminale, le médecin traitant hospitalier doit apaiser les souffrances physiques et morales du patient en lui donnant les traitements appropriés, en évitant tout acharnement thérapeutique sans espoir et en maintenant pour autant que possible la qualité de la survie.

Le médecin doit assister le mourant jusqu'à la fin et agir de façon à permettre au patient de garder sa dignité. De même il offrira aux proches du patient l'assistance adéquate pour soulager leurs souffrances en rapport avec cette situation.

À l'approche de la mort, le patient a le droit d'être accompagné en permanence par au moins une personne de son choix dans des conditions respectant sa dignité.

L'hôpital ou l'établissement hospitalier spécialisé informe de manière adéquate le patient des dispositions du présent chapitre, des modalités pratiques et des conditions financières de son séjour, y compris les montants à charge du patient.

L'identité et la qualification des prestataires de soins et de services hospitaliers, doivent être facilement connaissables à tout moment par les patients avec lesquels ceux-ci sont en contact.

Dans chaque établissement hospitalier le directeur met en place un mécanisme de traitement et de ventilation des suggestions, doléances et plaintes lui adressées. Sans préjudice de la disposition qui précède le directeur de la Santé instruit toute plainte émanant d'un patient faisant état d'un manquement à la présente loi ou, plus généralement, du fonctionnement défectueux d'un service hospitalier.

Dans l'exercice de sa mission d'instruction le directeur de la Santé ou le fonctionnaire de sa direction délégué par lui à cet effet a notamment accès au dossier du plaignant dont question à l'article 36 de la présente loi.

Le directeur de la Santé informe le plaignant et le directeur de l'établissement du résultat de son instruction. En cas de minorité, d'incapacité juridique ou mentale, ou de décès du patient, la plainte dont il est question peut émaner respectivement du représentant légal du patient ou d'un proche, documentant un intérêt moral ou matériel.»

Par la présente nous vous informons que certaines de vos données personnelles sont traitées par voie informatique. Le responsable du traitement est le Rehazenter. Vous avez le droit de consulter vos données et y faire apporter les modifications qui s'imposent. Le Rehazenter a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer la protection des données contre toute destruction accidentelle ou illicite ainsi qu'une protection contre les accès non autorisés dans le respect du secret médical et professionnel.

À votre disposition ! Au bureau Admissions / Gestion Patients, le fascicule « Droits des patients » édité par le Ministère de la Santé contenant la charte de la personne hospitalisée.

VIE PRATIQUE

Information! Si vous souhaitez rencontrer le diététicien, parlez-en à votre médecin.

Médicaments

N'oubliez pas de prendre avec vous vos médicaments et vos ordonnances. Faites connaître ces traitements au médecin rééducateur.

Visites

Recevoir des visites à l'hôpital est important pour votre moral, les visites peuvent se faire du lundi au vendredi entre 16H00 et 20H30 ; fin de semaine et jours fériés entre 14H00 et 20H30.

Demandes de suspensions de traitements

Avec l'autorisation de votre médecin rééducateur vous pouvez, si vous en avez besoin, interrompre votre rééducation et demander une sortie de courte durée ou une suspension de traitement de quelques jours.

Des formulaires de demandes sont disponibles dans les services de soins, les salles de thérapies, à l'accueil principal et au bureau Admissions / Gestion Patients.

Vous déposerez ce formulaire à l'accueil principal au moment de votre départ et le reprendrez à votre retour.

Accueil de vos proches

Vos proches peuvent prendre le repas avec vous à la cafétéria, il leur suffira de le régler directement à la caisse.

Vous pouvez profiter des extérieurs aménagés derrière le bâtiment. Ils comprennent des aires de pique-nique, de jeux, de pétanque et de promenade.

Vous y accéderez du rez-de-chaussée par les ascenseurs ou les escaliers 6, 7 et 8 ou au niveau -1 par les portes 6, 7 et 8.

Restaurant / Cafétéria

Notre Restaurant / Cafétéria est ouvert aux visiteurs. Son cadre agréable vous permet de vous réunir de façon conviviale et chaleureuse avec vos amis et vos proches à l'intérieur ou en terrasse.

Les heures d'ouverture du Restaurant sont :

- *Du lundi au samedi de 7H15 à 8H30, de 11H30 à 14H00 et de 18H30 à 20H00*
- *Le dimanche de 7H45 à 9H00, de 11H30 à 14H00 et de 18H30 à 20H00*

Les heures d'ouverture de la Cafétéria sont :

- *Du lundi au samedi de 8H30 à 11H30, de 14H00 à 18H30 et de 20H00 à 20H30*
- *Le dimanche de 8H30 à 11H30 et de 14H00 à 18H30.*

Attention! L'apport d'aliments cuisinés à l'extérieur de l'établissement ne permet pas de respecter les règles d'hygiène et de sécurité alimentaires en vigueur dans les institutions de soins. La direction vous demande de ne pas apporter de tels aliments pour les patients et décline toute responsabilité en cas de non respect de cette consigne.

Repas

Le Restaurant/Cafétéria tient à votre disposition une carte riche et variée avec plats cuisinés, végétariens, italiens, sandwichs, salades du chef ou encore grillades.

Un diététicien veille à l'équilibre de vos repas qui sont préparés dans le respect de vos besoins nutritionnels et de votre régime alimentaire particulier si vous en avez un (diabétique, hypocalorique, hypercalorique, hyperprotéiné et pauvre en sel...).

Mise à disposition de frigo dans votre chambre

Chaque chambre contient un frigo par patient dont le maintien en état de propreté est sous votre responsabilité.

Si vous n'avez pas la capacité de nettoyer ce frigo, vous pouvez, via le personnel soignant, demander que la société de nettoyage le fasse (dans ce cas, le frigo doit être vide).

Alcools et toxiques

Il est strictement interdit d'apporter ou de faire apporter de l'alcool et des drogues au CNRFR.

En tant que professionnels de santé, nous pouvons vous proposer l'aide de spécialistes si vous vous sentez dépendants de certains de ces produits. Parlez-en en toute confidentialité, avec l'équipe qui vous prend en charge.

Interdiction de fumer

Nous tenons à vous informer que conformément à la loi du 11 août 2006 relative à la lutte anti-tabac, il est, selon l'article 6.1 de ladite loi, interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'hôpital.

Un fumoir unique autorisé est néanmoins disponible pour les patients hospitalisés au niveau +1 au bout du couloir.

Argent et objets précieux

Évitez d'apporter des objets de valeur ainsi que de l'argent liquide lors de votre hospitalisation. Le RehaZenter décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Toutes nos chambres sont équipées d'un coffre-fort à votre disposition, le personnel vous en expliquera le fonctionnement.

Vestiaires

Vous trouverez les vestiaires au niveau -1, près des salles de thérapies dans le couloir parking, également près du gymnase et à la piscine.

Les clés de ces vestiaires sont disponibles au bureau Admissions / Gestion Patients au rez-de-chaussée contre caution.

Coiffeur / Pédicure

Lorsque vous êtes hospitalisé, vous avez la possibilité de bénéficier d'une coupe de cheveux et de soins de pédicurie en demandant un rendez-vous auprès du personnel soignant. Les tarifs vous seront communiqués.

Lingerie

Un service de pressing est disponible pour les patients, il vous suffit de déposer votre linge le mardi ou le vendredi entre 10H et 16H au kiosque et de venir le rechercher le mardi ou le vendredi suivant aux mêmes horaires. Les tarifs sont affichés au kiosque.

Téléphone et Télévision

Chaque chambre est équipée d'un téléphone et d'une télévision. Pour les activer il vous suffit de louer une ligne téléphonique et/ou un accès aux chaînes de télé auprès du bureau Admissions/Gestion Patients qui vous remettra une carte contre caution.

Bruit et tranquillité: Le calme et la tranquillité sont importants pour le bon déroulement de votre séjour. Ne dérangez pas vos voisins et utilisez votre radio ou votre télévision discrètement (des écouteurs sont à votre disposition au bureau Admissions/Gestion Patients).

Internet

Un accès internet est également possible, demandez-le au bureau Admissions/Gestion Patients.

Pour des raisons de sécurité, il n'est pas permis d'utiliser un téléphone portable (GSM) au RehaZenter. L'utilisation de téléphones mobiles peut en effet perturber le fonctionnement de dispositifs médicaux à un tel point qu'il peut en résulter un danger pour les patients. L'accroissement du nombre d'appareils électro-médicaux a multiplié les risques d'incompatibilité notamment au niveau des interférences électromagnétiques.

Radio

Un poste de radio est intégré au système d'appel téléphonique.



Courrier

Votre courrier vous est distribué chaque jour. Demandez à vos correspondants d'indiquer lisiblement votre nom, prénom et de mentionner votre numéro de chambre.

Le courrier doit être adressé à : Rehazenter Luxembourg
Nom Prénom – Chambre n°... – 1 rue André Vésale L-2674 Luxembourg

Pour l'expédition de votre courrier, remettez simplement vos lettres timbrées au personnel soignant ou déposez-les à l'accueil principal dans le hall d'entrée.

Kiosque

Au rez-de-chaussée un kiosque est à votre disposition du lundi au vendredi de 10H00 à 16H00.

Vous y trouverez :

→ *Journaux, livres, revues*

→ *Timbres, cartes téléphoniques*

→ *Articles d'hygiène*

→ *Cadeaux*

→ *Gourmandises...*

Distributeurs de boissons

Des fontaines à eau sont à votre disposition dans les différentes salles d'attente.

Vous trouverez des distributeurs payants de boissons chaudes et froides à chaque étage du Centre.

Bancomat, téléphone public et borne d'information sur l'organisation et les activités du CNRFR

Vous trouverez un bancomat, une cabine téléphonique ainsi qu'une borne d'information au rez-de-chaussée, dans le couloir principal face à la vue sur la piscine.

Fleurs

Pour des raisons d'hygiène, les plantes en pot sont interdites à l'Unité 2. Les fleurs coupées sont tolérées à condition que l'eau des vases soit changée chaque jour par vos soins (ou votre famille). En cas d'incapacité à le faire, le personnel soignant peut vous aider.

VOTRE INFORMATION



Savoir dialoguer

La courtoisie est la règle dans les rapports entre vous et nos équipes. Si vous estimez être traité de manière non courtoise, signalez-le aux responsables.

Le respect doit être réciproque. Quel que soit votre sentiment, nous vous remercions de vous adresser avec calme et courtoisie aux membres de l'équipe qui vous prend en charge. Même si vous rencontrez une difficulté, ce qui peut arriver, il est préférable de l'exprimer calmement, cela facilite le dialogue et la recherche de solutions.

Dons

Vous pouvez soutenir les activités du RehaZenter en faisant un don au numéro bancaire suivant:

Banque Internationale à Luxembourg (BIL): IBAN LU37 0022 1733 8545 7200

Les dons en espèces faits au Centre sont fiscalement déductibles comme dépenses spéciales conformément à l'article 109 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu.

***Mon problème n'est pas réglé:** Malgré vos demandes votre problème n'est toujours pas réglé ou vous avez l'impression de ne pas être entendu ou compris. Cela peut arriver. Vous pouvez alors demander un rendez-vous auprès des responsables.*

SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Sécurité

Pour des raisons de sécurité et de prévention d'incendie l'utilisation de flamme nue ou de corps incandescents est interdite à l'intérieur du bâtiment.

Incendie

Le bâtiment est muni d'une détection automatique d'incendie qui garantit un délai d'intervention le plus court possible. Toutes les pièces sont équipées d'un système de sprinkler à eau.

Le bâtiment est compartimenté par de nombreuses portes coupe-feu automatiques afin de limiter l'étendue d'un incendie à un minimum.

Environnement

Le bâtiment, construit dans le respect de l'environnement, à basse consommation d'énergie est partiellement vitré pour absorber, en hiver et en automne, un maximum d'énergie solaire afin de réduire l'apport de chaleur par le chauffage central.

Une grande partie de la toiture a été conçue comme toiture verte afin de réduire les rejets d'eau de pluie dans le réseau de la canalisation publique.

Attention oxygène : Si vous êtes sous oxygène vous ne devez en aucun cas allumer une cigarette et fumer avec la bouteille d'oxygène ou votre concentrateur d'oxygène près de vous. Pour cette raison, il est strictement interdit d'emmener votre bouteille d'oxygène ou votre concentrateur d'oxygène avec vous au fumoir !

Le CNRFR comprend une installation de production d'électricité photovoltaïque. Sa production est injectée dans le réseau électrique et permet ainsi de réduire l'utilisation d'énergies non renouvelables pour la production d'énergie électrique.

Déchets

Une gestion des déchets efficace et respectueuse de l'environnement a été mise en place au CNRFR. Les déchets sont collectés, triés avec soin afin d'en recycler un maximum.

Le CNRFR est labélisé «SUPERDRECKSKESCHT» certifiant une gestion des déchets efficace et respectueuse de l'environnement.

Nous vous demandons de supporter notre action pour une bonne gestion des déchets en utilisant les différentes poubelles correctement.

PRÉPARER VOTRE SORTIE

Date et heure de votre sortie

Le médecin décide avec vous de la date et de l'heure de votre sortie. Avant de quitter le service d'hospitalisation, nous vous demandons d'avoir la gentillesse de prévenir un membre du personnel soignant.

Si vous sortez avant cette date, contre l'avis de votre médecin, vous devrez signer un formulaire de «Sortie contre avis médical».

Modalités de sortie

À la fin du traitement veuillez vous rendre au bureau Admissions/Gestion Patients afin de régulariser votre situation.

N'oubliez pas de remettre votre carte Téléphone/TV ainsi que votre badge d'accès et votre bracelet clé vestiaire. Vous récupérerez à ce moment là vos cautions et éventuelles avances.

Paiement du parking

Les patients n'ayant pas opté pour le badge d'accès, ainsi que les visiteurs, doivent valider leur ticket aux automates de parking (un automate dans le hall d'entrée principal au rez-de-chaussée et un automate au niveau parking N-1) avant de pouvoir sortir du parking. Toute perte de ticket entraîne un paiement forfaitaire de 15 euros par jour.

Transport

Si votre état de santé le nécessite, un transport en ambulance ou en taxi sera prescrit par votre médecin.

Bus

Un arrêt de bus situé devant l'entrée principale du CNRFR vous permettra d'empreinter plusieurs lignes. Vous pouvez demander conseil au personnel d'accueil à l'entrée principale.

Attention : Pour la sortie d'un mineur, la présence de l'un des parents ou du tuteur légal, muni d'une pièce d'identité, est indispensable.

VOTRE SATISFACTION



Donnez votre avis

Dans le souci d'améliorer la qualité de vos soins et de votre prise en charge nous sollicitons votre avis par une fiche de satisfaction anonyme disponible ci-après.

Vous pouvez également donner votre avis ou vos suggestions sur papier libre.

Ces documents pourront être déposés à votre sortie dans les différentes boîtes à idées du CNRFR situées près de l'entrée de la cafétéria et à l'entrée de chaque unité d'hospitalisation.







REHAZENTER
LUXEMBOURG

T. 2698-1

F. 2698-2999

1, rue André Vésale

L-2674 Luxembourg

www.rehazenter.lu